

AVIS PUBLIC

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION PARTIELLE
2255-2275, AVENUE SAINTE-ANNE**

Avis public est par la présente donné, par la soussignée, à l'effet que le Comité de démolition de la Ville de Saint-Hyacinthe tiendra une séance publique le **25 juin 2025, à 16 h 30**, à la Salle Morison de l'édifice René-Richer, située au 955, rue Morison, afin de statuer, conformément au *Règlement numéro 260 relatif à la démolition d'immeubles*, sur la demande d'autorisation de démolition partielle concernant l'immeuble suivant :

- **2255-2275, avenue Sainte-Anne
(lot 1 438 426 du Cadastre du Québec).**

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit, son opposition motivée à la greffière de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la façon suivante :

Par courrier ou en personne :
Services juridiques
Hôtel de ville de Saint-Hyacinthe
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Par courriel :
juridiques@st-hyacinthe.ca

Avant de rendre sa décision, le Comité de démolition considèrera les oppositions reçues lors de cette séance publique.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 juin 2025.



Crystel Poirier, LL.L., OMA
Greffière